

Le 16 juin 2025

Objet : AVIS AUX ÉLÈVES JEUNES OU ADULTES – Incidents pouvant survenir dans un établissement scolaire – Assurance accident

Bonjour,

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (ci-après CSSCDR) s'assure que les installations matérielles de ses établissements sont conformes et respectent les normes de sécurité. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires, malgré toutes les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le Centre de services scolaire est une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du CSSCDR, de ses écoles ou de son personnel est établie. Si les faits au dossier démontrent que la responsabilité du CSSCDR, de ses écoles ou de son personnel n'est pas engagée, aucun paiement ou remboursement ne sera effectué, que ce soit pour des dommages corporels ou matériels.

Nous encourageons fortement les parents ainsi que les élèves qui sont majeurs à souscrire une assurance accident privée, à plus forte raison si l'enfant ou l'élève majeur est inscrit dans un sport de contact au CSSCDR ou si celui-ci participe à une activité offerte ou chapeautée par le CSSCDR en cours d'année.

Il est donc de la responsabilité de chaque parent d'assurer son enfant et de chaque élève majeur de s'assurer, pour tous les incidents où la preuve de responsabilité du Centre de services scolaire ne serait pas établie, afin d'éviter les frais encourus à la suite d'incidents qui pourraient survenir (exemples : frais de transport en ambulance, bris de vêtement, bris de lunettes, soins dentaires ou autres bris ou soins nécessaires à la suite d'une activité à l'école ou à l'extérieur).

Différentes compagnies offrent à faibles coûts ce type d'assurance; il est de votre responsabilité de choisir la compagnie qui vous convient et la couverture souhaitée.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de cette procédure.



Élyse Giacomo

Directrice et secrétaire générale

Secrétariat général, communications et gestion documentaire